

Séance du 4 février 2016 à 19 heures

Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Aujourd'hui, quatre février deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Etaient présents :

55 titulaires dont 10 possédant une procuration
10 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINÉ
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MONTGESTY
ST PIERRE LAFUEILLE
TOUR DE FAURE
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires - 16 suppléants

ARCAMBAL
BOUZIES
CABRERETS
CAHORSM. LABRO Didier (procuration à Mme TEULIERES),
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration
à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (procuration de M.
SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration à M. VAYSSOUZE-
FAURE), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme BONNET),
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel
(procuration à M. COLIN), M. MAFFRE Jean-Luc (procuration à
Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
M. BRIS René,CAILLAC
CALAMANE
COURS
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
LHERMM. FAURE Jean-Pierre,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert (procuration à Mme SIMON-PICQUET), Mme
SALANIE Jacqueline,MAXOU
MECHMONT
MERCUESM. SABOT Aimé,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme
RIVIER-DELFAU Isabelle,NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERSM. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. RIGAL Serge,
M. GILBERT Joël,
M. DIOT Fabrice (procuration à M. LAVAU),
M. NICOLAON Patrick,
M. HEE Gérard,Secrétaire de séance :

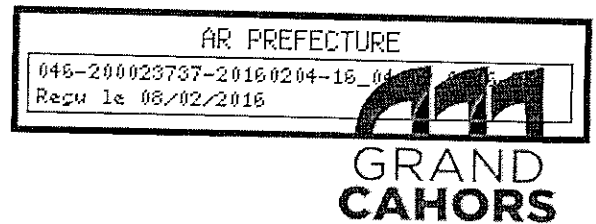
M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Aménagement des abords du pont Valentré - Programme voirie 2016 – Délégation de
maîtrise d'ouvrage et participation financière

A été adopté à l'Unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 4 février 2016
Rapporteur : Jean-Paul DUJOL

Rédacteur : Denis MONTPEZAT
Service : Voirie

Objet : Aménagement des abords du pont Valentré - Programme voirie 2016 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière

Mesdames, Messieurs,

Vu le programme de voirie 2016 proposé par la Commission « voirie » du 19 janvier 2016.

La Ville de Cahors poursuit la mise en œuvre de ses actions pour la promotion touristique du site de Cahors, notamment dans le cadre de la liaison touristique du pont Valentré au centre ancien.

La Ville a souhaité mettre l'accent dès 2009 sur une action globale entre le pont Valentré et le cœur de ville, prolongement naturel permettant aux promeneurs, touristes ou riverains, de cheminer parmi des aménagements urbains qualitatifs.

Les objectifs de ce projet de recomposition urbaine fixés par la collectivité étaient les suivants :

- Retrouver un véritable espace de vie en rapport avec les fonctions administratives, touristiques et économiques de la ville.
- Développer les animations culturelles, touristiques et événementielles avec les habitants et diverses associations.
- Recomposer un quartier et apporter une meilleure lisibilité au fonctionnement de cette partie XIX^{ème} de la ville.
- Favoriser le lien économique et touristique entre le centre ville dynamique et le pont Valentré par la mise en valeur du patrimoine existant et des espaces publics.

Cette tranche des aménagements autour du pont Valentré finalisera la mise en cohérence touristique du Grand Site Midi-Pyrénées de Cahors dans le prolongement du trait d'union et des Allées Fénelon. Les déplacements doux seront mis en évidence et privilégiés pour favoriser les accès piétonniers entre l'auberge de jeunesse, le futur hôtel, le pont Valentré et le centre-ville.

Dans ce cadre, la commune de Cahors, membre du Grand Cahors, a engagé un programme d'embellissement des rues du Périé, de la glacière, des Capucins, des avenues Pierre Sémard et André Breton, de l'allée des Soupîrs et de l'esplanade du pont Valentré (réfection des réseaux enterrés – construction de caniveaux de parkings, de cheminement pour piétons et d'espaces publics – reconstruction de la chaussée).

Ce programme intègre la réfection du revêtement de la voie reconnue d'intérêt communautaire en enrobés bitumineux qui améliorent le confort de circulation et l'esthétique de la rue par une meilleure qualité du revêtement.

La Commission « voirie » propose d'inscrire dans son programme d'investissement 2016 la réfection du revêtement de ces chaussées selon des techniques d'enrobés bitumineux identiques à l'existant.

Pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire, la commune prendra à sa charge le financement des travaux de construction d'aménagements neufs et de la plus-value pour les revêtements en matériaux spéciaux.

Par ailleurs, cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Pour cette opération à caractère urbain et esthétique, la maîtrise d'ouvrage doit être déléguée par notre groupement à la commune de Cahors pour une gestion globale des travaux (voirie, trottoirs, réseaux, signalisation, mobilier).

Le plan de financement est le suivant :

Montant total de l'opération	699 782 € HT / 839 738 € TTC
Participation versée par le Grand Cahors voirie	166 666 € HT / 200 000 € TTC
Participation versée par le Grand Cahors budget Transports	8 333 € HT / 10 000 € TTC
Participation versée par le Grand Cahors budget O.M.	8 333 € HT / 10 000 € TTC
Participation versée par les budgets annexes de la commune	16 666 € HT / 20 000 € TTC
Part de la commune de Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC	499 781 € HT / 599 738 € TTC

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés et des subventions, estimées à minima à 120 000 €, qui seront attribuées pour cette opération.

Les travaux seront réalisés en une tranche et sur plusieurs exercices budgétaires. Cette tranche de travaux sera étudiée pour être compatible avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Les montants des subventions et des participations seront précisés à l'avancement des études techniques puis validés en Conseil communautaire en cas de modifications par rapport au budget prévisionnel.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De déléguer la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à la commune de Cahors pour les travaux d'aménagement des rues du Périé, de la glacière, des Capucins et de l'avenue André Breton ;
- b- D'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière du Grand Cahors aux travaux de réfection des chaussées de la voirie d'intérêt communautaire, ci annexée ;

- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d- De préciser que le montant des participations du Grand Cahors seront à inscrire au budget 2016 selon les modalités du plan de financement susvisé et de l'autorisation de programme votée précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."